

République
Française

Département des
Yvelines

Arrondissement de
Rambouillet

Commune de
AUTEUIL LE ROI

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars, le conseil municipal légalement convoqué le 14 mars 2025 s'est réuni, sous la présidence de Marie-Christine CHAVILLON, Maire

Membres en exercice : 15 – Présents : 11 - Votants : 12

Présents :

Marie-Christine CHAVILLON, Jean-Luc CAPELLE, Gérard JAMOT, Pierre-Emmanuel BERTHON, Patrick JONIEC, Laëtitia GIMENO, Caroline MURET, Elisabeth JONIEC, Stéphanie CLEMENCE, Michaël DE LA ROCHE, Samuel BLONDEAU

Représentés :

Céline SCHMIT donne pouvoir à Patrick JONIEC

Absents :

Nelly GADRAS, Karine PATIN, Marylène COURREGÉ

Secrétaire de séance : Caroline MURET

03 2025 09 - Approbation du rapport de la CLECT

Par délibération n°25-003 en date du 12 février 2025, la Communauté de communes Cœur d'Yvelines a pris acte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Les communes membres sont invitées à se prononcer sur ce rapport dans un délai de 3 mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable.

~ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

~ Vu la délibération n° 25-003 de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines en date du 12/02/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix pour) décide

APPROUVE le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines

DIT que la délibération sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Rambouillet, à Monsieur Le Comptable du SGC de Rambouillet ainsi qu'à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines.

Le Maire, Marie-Christine CHAVILLON

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif ,
dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, le 27/03/2025

Le Maire

Marie-Christine CHAVILLON